

Règlement RGPD de téléconsultation

Les nouvelles technologies permettent le déroulement d'une consultation médicale à distance prévue notamment par le décret n° 2022-679 du 26 avril 2022. Afin de pouvoir répondre aux demandes de visites médicales réglementaires obligatoires, le SRAS propose aux salariés suivis en visite médicale de bénéficier d'une consultation auprès d'un médecin du travail par le biais d'une téléconsultation médicale.

Dans ce cadre, le SRAS BTP utilise la solution française MAIIA proposée par Cegedim Santé. L'hébergement de la solution est réalisé exclusivement en France métropolitaine. Les activités d'hébergement et d'infogérance de Cegedim.cloud sont certifiées ISO 27001 mais également ISO 20000, HDS, ISO 27017 et ISO 27018 et font donc l'objet d'audits de sécurité réguliers.

1. Identité et coordonnées du responsable du traitement

Nom du responsable du traitement : SRAS Santé au travail
Adresse : 11 boulevard des Récollets - CS 97802, 31 078 Toulouse cedex 04
Email : dpo@srasmt.com

2. Catégories de données traitées

Afin de réaliser cette enquête, le SRAS doit traiter des données concernant les travailleurs :

- Données d'identification : nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, l'image lors de la téléconsultation
- Données de contact : adresse e-mail
- Données professionnelles : Emploi, type de contrat, date d'embauche, etc.
- Données de santé : les pathologies et antécédents et leurs traitements médicaux, les examens complémentaires prescrits lors des visites et leur résultat.

3. Finalités du traitement

Proposer une consultation à des travailleurs notamment éloignés ou ayant une situation spécifique.

Pour réaliser la téléconsultation, le SRAS :

- respecte le décret n° 2022-679 du 26 avril 2022 ;
- recueille le consentement du travailleur avant la visite ;
- transmet un lien de connexion au travailleur par mail ;
- recourt à une plateforme sécurisée.

4. Destinataires des données

En interne au service : les données personnelles seront accessibles uniquement aux personnes habilitées.

En externe : Cegedim Santé, éditeur de MAIIA.

Cegedim Santé traite des données dans le cadre de la maintenance de sa solution.

Les professionnels de SRAS saisissent les informations échangées lors de la téléconsultation dans le dossier médical en santé au travail (DMST) numérique de chaque travailleur, tenu au sein du logiciel métier uEgar, conforme aux recommandations de de Haut autorité de Santé et au Guide de la CNIL relatif aux services de prévention et de santé au travail.

Pour plus d'informations sur le traitement de données réalisé par MAIIA : dpo@cegedim-sante.com

<https://www.maiia.com/donnees-personnelles>

5. Base légale du traitement

Le SRAS traite les données sur le fondement légal de **consentement du travailleur**. Ce dernier qui doit en effet expressément accepter d'être convoqué en téléconsultation. Tout travailleur est informé de la possibilité de revenir sur sa décision, sous un délai raisonnable, et de demander d'être convoqué en visite présentiel dans les locaux de SRAS.

Si la téléconsultation est réalisée sur le lieu de travail, **l'adhérent doit garantir la confidentialité** des échanges en permettant à son salarié de s'isoler dans un endroit insonorisé. En effet, la fiabilité des données collectées sur la base du déclaratif du salarié peuvent être altérées du fait de la présence de tiers pendant la téléconsultation. L'employeur s'engage également à désactiver tout traceur (ou autres outils de surveillance) installés éventuellement sur l'équipement informatique utilisé par le travailleur lors de la téléconsultation.

6. Droits des personnes

Les personnes concernées disposent d'un droit d'accéder à leurs données, elles peuvent en demander la rectification, la limitation ou la suppression. Le salarié convoqué en téléconsultation peut revenir à tout moment sur sa décision de consentement et de demander d'être convoqué en visite présentiel dans les locaux de SRAS. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à dpo@srasmt.com

7. Transferts de données vers des pays tiers

Le SRAS travaille uniquement avec des prestataires situés dans l'Union européenne. Les données personnelles ne sont pas transférées en dehors de l'Union européenne. Cegedim Santé s'engage à recruter des sous-traitants ultérieurs conformes au RGPD et de formaliser des Clauses Contractuelles Types en cas de recrutement des sous-traitants situés en dehors de l'Union européenne.

8. Durée de conservation des données

L'équipe SRAS s'engage à ne pas réaliser d'enregistrement lors de la téléconsultation et de centraliser les informations au sein du dossier médical (DMST) hébergé dans un environnement sécurisé HDS. Les données saisies dans le dossier médical de chaque travailleur sont conservées conformément à l'obligation légale de SRAS (de 40 à 50 ans). Vous trouvez plus d'informations à ce sujet dans l'onglet Politique détaillée de la protection de données sur le site Internet de SRAS : <https://www.srasbtp.fr/wp-content/uploads/2025/08/M1-I2-V1-Politique-de-protection-des-donnees-personnelles-%E2%80%93-28.08.2025.pdf>

9. Droit de réclamation

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

10. Prise de décision automatisée

Aucune décision automatisée, y compris le profilage, n'est effectuée dans le cadre de cette enquête.

Faite à Toulouse, le 2 septembre 2025